Séance du 24 JANVIER 2020

I – Schéma de mutualisation Ouest Aveyron Communauté :

La communauté de communes OAC propose de mutualiser des services. Une commune pourrait, contre rémunération soit utiliser soit mettre à disposition des services. Les services proposés dans ce cadre sont :

- Remplacement des secrétaires de mairies,
- Ressources humaines:
 - Mutualisation d'un agent de prévention à partir de 2021,
 - Mutualisation des formations,
 - Mutualisation de la paie et du conseil juridique/statutaire/RH.
- Marchés publics,
- Groupements de commandes,
- Informatique,
- Subventions,
- Services techniques (ex : chenil de Villefranche).

Le Conseil Municipal délibère et approuve ce schéma de mutualisation.

II – Adressage :

Afin de répondre à une demande des services de secours et de faciliter la distribution du courrier ou de toute autre livraison, Monsieur le Maire présente un projet d'adressage pour la commune de Martiel : nomination des rues, affectation de numéros.

La Poste propose une offre « Adviz signalétiques » ; il s'agit d'une offre clef en main, qui va conjuguer la partie étude pour un montant de 8 400 € hors taxes, à la fourniture des plaques et panneaux pour un montant de 14 753.45 € hors taxes. Ce projet donne accès à des aides

Le Conseil Municipal délibère, valide ce projet, et autorise M. le Maire solliciter les subventions et à signer les devis de la Poste.

Plan de financement suivant :

Coût total hors taxes	23 153.45 €,
Subvention DETR (Etat)	10 000.00 €,
Autofinancement	13 153.42 €.

Un travail de réflexion est conduit avec l'association de sauvegarde du patrimoine afin de proposer des appellations les plus proches de l'histoire de la commune.

La pose des plaques reste à la charge de la commune.

III - Opération cœur de village - tranche 2 - choix du maitre d'œuvre et demandes de subventions:

Le dépôt de demande de subventions auprès des services de l'état (DETR) devant être effectués avant fin janvier, Monsieur le Maire propose d'engager la deuxième tranche des travaux de l'opération cœur de village, cette demande permettrait d'envisager de conduire ce projet dès 2020.

Il s'agirait de traiter les ruelles autour de la tour (en pavage et béton désactivé ou bouchardé).

Etant donné que le bureau d'études de Patrice Causse a donné toute satisfaction sur la première tranche, il indique l'avoir contacté pour obtenir un devis. M. Causse propose une mission de maîtrise d'œuvre décomposée comme suit :

- Phase 1 : étude préliminaire : 1 500.00 € HT
- Phase 2: phase opérationnelle (AVP PRO ACT DET AOR) 8 000.00 € HT

Plan de financement :

Coût total estimé hors taxes	116 000.00 €,
Subvention DETR 25 %	29 000.00 €,
Conseil Départemental (25 %)	29 000.00 €,
Subvention Région (15 %)	17 400.00 €,
Subvention Ouest Aveyron Communauté (15 %)	17 400.00 €
Autofinancement (20 %)	23 200.00€
Le Conseil Municipal délibère et valide le projet ainsi que le plan de financement.	